



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 14/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 29 Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 AVRIL 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEVILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTAING, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

GONZALEZ	à	Mme LIAN
DECAMPS	à	Melle DURAND
BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
PETT	à	M. SALAÜN
MARQUIER	à	M. RIGAUD
ESPINOSA	à	M. CANEZIN
BENHADJ	à	Mme MAUREL
BERNES	à	M. SANCHEZ
LLOUBERES	à	Mme SCHINTONE

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - création de postes d'Adjoint Technique Territorial saisonniers

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement de l'équipe du Centre Technique Municipal et en vue du remplacement de certains agents pour inaptitude physique temporaire, il convient, afin de maintenir la continuité du service, d'ouvrir 5 emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet.

Ces emplois seront créés sur la base du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 pour des besoins saisonniers pour une période de 3 mois éventuellement renouvelable pour la même durée et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297 - indice majoré : 292.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

- D'approuver ces créations de postes dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

